

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2023

---

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE144

présenté par

Mme Engrand, M. Meizonnet, M. de Fournas, M. Lopez-Liguori, Mme Menache, M. de Lépinau,  
Mme Laporte, M. Tivoli, Mme Sabatini, Mme Florence Goulet et Mme Grangier

à l'amendement n° CE|57 de M. Vojetta

-----

### ARTICLE 3

Au troisième alinéa, supprimer les mots :

« Conformément au règlement (UE) 2022/2065 du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces précisions n'ont pas lieu d'être.